

FORMATION Certiphyto

Formation Renouvellement "Décideur en entreprise non soumise à agrément"

Formation Initiale "Décideur en entreprise non soumise à agrément" Exploitation Agricole

Formation Initiale "Décideur en entreprise non soumise à agrément" Collectivité Territoriale

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtention du certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques.

- *décideur en entreprise soumis à agrément
- *décideur en entreprise non soumis à agrément
- * opérateur à titre professionnel

CONTENU DE LA FORMATION

- * Maîtriser la réglementation relative aux produits phyto et leurs utilisations
- *Savoir prendre des décisions sur la manipulation de produits phyto.
- *Savoir identifier et prévenir les risques liés à l'utilisation des produits phyto sur l'environnement, sur la santé.
- *Connaître les techniques alternatives à l'utilisation des produits phyto et de mettre en place un plan stratégique pour diminuer leurs utilisations.
- *Être capable de donner des conseils sur l'utilisation des produits phyto.

A QUI S'ADRESSENT NOS STAGES ?

Porteurs de projet, agriculteurs, salariés, artisans transformateurs, demandeurs d'emploi...

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter.

MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Formateur du CFPPA.

Formation en présentiel

Durée :

Formation initiale : Entre 14 et 21 heures selon le Certiphyto.

Renouvellement : 7h

Horaires : 08h30 – 17h (7h par jour)

Apports théoriques, exposés, supports vidéos, exemples pratiques et échanges.

MODALITES D'EVALUATION

Chaque stagiaire est évalué à tout moment par le formateur par le questionnement, une évaluation formative est réalisée en fin de stage pour préparer l'examen.

Dans le cadre du Certiphyto, un examen de 1h30 est réalisé en fin de formation (QCM en ligne).

Une attestation individuelle de formation et de réussite sont délivrées à l'issue de la session.

COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Renouvellement:

1 journée soit 7h = 154 €

Initiale: 2 journées soit 14H = 308 €

3 journées soit 21H = 462 €

- Statut agricole, exploitant, conjoint-collaborateur, cotisant solidaire, PPP, collectivités territoriales : le CFPPA dépose des demandes collectives auprès du VIVEA ; la prise en charge financière dépend de l'avis du comité. Nous contacter.
- Demandeurs d'emploi : financement possible d'un parcours de formation complet dans le cadre du dispositif du Conseil Régional Occitanie ou avec votre CPF. S'adresser à votre Pôle Emploi ou nous contacter.
- Salariés : financement entreprise ou avec votre CPF possible dans le cadre d'un parcours de formation complet. S'adresser à votre entreprise ou nous contacter.

Taux d'appréciation des bénéficiaires (2023) : /

Taux de réussite (2023) : 100%

CFPPA de Lozère – site de Langogne
3 place de la République
48300 Langogne
Tel : 04.66.69.02.07

CFPPA de Lozère – site de Marvejols
1 av. des Martyrs de la Résistance
48 100 Marvejols
Tel : 04.66.32.02.39

CFPPA de Lozère – site de Florac
2 place de l'ancienne gare
48 400 Florac
Tel : 04.66.65.65.62

cfppa.lozere@educagri.fr

<https://www.epl-lozere.fr> / Date de dernière mise à jour : 26/01/24